

ORIENTATION ET SUIVI DES AGENTS AU CONSEIL DE SANTÉ

ETAPE	INTERVENANTS	ACTION	OBSERVATION
Congé inférieur ou égale à 15 jours			
01	Agent	Demande adressée au supérieur hiérarchique appuyé du certificat d'un médecin de l'Administration.	
02	Supérieur hiérarchique	Avis favorable par une note.	
Congé supérieur à 15 jours			
01	- Agent - le Conseil de Discipline - DRH - Supérieur hiérarchique	Demande de passage au conseil de sante avec transmission du rapport médical à la DRH.	La demande doit porter l'avis et la signature du supérieur hiérarchique
02	DRH	Bordereau d'envoi adressé au Conseil de Santé.	
03	Conseil de Santé	Délivrance d'un certificat avec avis	
		Transmission du certificat émis avec avis à la DRH.	
04	DRH	Transmission de l'avis du Conseil de santé à la Fonction Publique accompagné de l'arrêté de nomination et de la carte d'identité de l'agent.	